



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
10 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2017**  
5-11 septembre 2017, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme sous-régional pour les pays  
et territoires insulaires du Pacifique (2018-2022)**

**États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall,  
Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa,  
Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	8
III. Administration du programme et gestion des risques.....	14
IV. Suivi et évaluation.....	16
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocations des ressources .....	18



## I. Considérations générales

1. La sous-région des îles du Pacifique<sup>1</sup> regroupe 14 pays et territoires d'une population totale de 2,4 millions d'habitants<sup>2</sup>, qui vivent sur des milliers d'îles couvrant 15 % de la surface de la planète. Elle n'est pas homogène, les pays et territoires se distinguant principalement par la géographie, la taille, l'histoire, la culture, les économies et les systèmes politiques. Avec respectivement 900 000 et 1 200 habitants, Fidji et Nioué sont respectivement le plus peuplé et le plus petit. La nation atoll de Kiribati, l'une des plus reculées et géographiquement dispersées au monde, s'étend sur 3,5 millions de kilomètre carrés d'océan – soit une surface supérieure à celle des Caraïbes tout entières. Malgré leurs populations et leurs superficies terrestres de tailles modestes, les pays du Pacifique sont souvent appelés « grands États océaniques ».

2. Seuls huit de ces pays sont classés selon l'Indice de développement humain (IDH)<sup>3</sup> : les Palaos (60<sup>e</sup>), les Fidji (91<sup>e</sup>), les Tonga (101<sup>e</sup>) et le Samoa (104<sup>e</sup>) dans la catégorie de développement humain élevé; les États fédérés de Micronésie (127<sup>e</sup>), le Vanuatu (134<sup>e</sup>) et Kiribati (137<sup>e</sup>) dans la catégorie de développement humain moyen; et les Îles Salomon (156<sup>e</sup>) dans la catégorie de développement humain faible<sup>4</sup>. Kiribati, Tuvalu, les Îles Salomon et Vanuatu<sup>5</sup> font partie des pays les moins avancés.

3. La sous-région pâtit de l'isolement géographique, de la fragilité écologique, des ressources limitées et d'une base économique faible. Elle est vulnérable aux changements climatiques et aux catastrophes et exposée à des chocs extérieurs, et certains pays ont connu une instabilité politique, des troubles civils et de fréquents changements de gouvernement. Ces difficultés économiques, sociales, environnementales et politiques de grande portée menacent ses trajectoires de développement et de croissance, notamment la réalisation des objectifs de développement durable. Les gouvernements de la sous-région manquent souvent des ressources et des capacités nécessaires pour y faire face. La plupart dépendent lourdement de l'aide publique au développement, des envois de fonds extérieurs et des biens importés.

4. Selon les estimations, les taux de croissance moyens à long terme de la plupart de ces pays se situent entre 0,7 % et 1 %, et seules les Fidji et les Îles Salomon devraient générer une croissance annuelle du produit intérieur brut par habitant supérieure à 1,5 %<sup>6</sup>. Les coûts économiques des catastrophes, atteignant en

<sup>1</sup> Le PNUD possède deux bureaux dans la sous-région : le bureau pour le Pacifique aux Fidji, qui exécute des programmes sous-régionaux, multipays et au niveau national dans les États fédérés de Micronésie, aux Fidji, dans les Îles Marshall, dans les Îles Salomon, à Kiribati, à Nauru, aux Palaos, aux Tonga, à Tuvalu et à Vanuatu, et le bureau au Samoa, qui met en œuvre des programmes multipays et au niveau national dans les Îles Cook, à Nioué, au Samoa et à Tokélaou. Le Bureau pour le Pacifique aux Fidji coordonne en outre les initiatives régionales et les conseils sur les politiques dans les 15 pays desservis par les trois bureaux du PNUD dans la région (Fidji, Samoa et Papouasie-Nouvelle-Guinée).

<sup>2</sup> Division de la population; estimations pour 2016, disponibles à l'adresse : <https://esa.un.org/unpd/wpp/DataQuery/>.

<sup>3</sup> Faute de données fiables et d'échantillons de taille suffisante, certains pays ne peuvent pas effectuer ces calculs, et sont confrontés à des difficultés plus générales pour suivre les progrès accomplis en matière de développement et pour élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits.

<sup>4</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain, 2016.

<sup>5</sup> Comité des politiques de développement de l'ONU, 2016.

<sup>6</sup> Banque mondiale, Pacific Possible: Long term Economic Opportunities and Challenges for Small Pacific Island Countries, 2017.

moyenne de 0,5 % à 6,6 % du produit intérieur brut annuel<sup>7</sup>, continueront d'entraver la croissance.

5. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été variés dans la sous-région : la plupart des pays ont réduit la mortalité de l'enfant et assuré une éducation primaire pour tous; certains ont progressé dans les domaines de la santé maternelle, de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose et de l'environnement durable; mais ils sont moins nombreux à avoir avancé dans ceux de la réduction de la pauvreté et de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes<sup>8</sup>. Les efforts déployés au niveau national ont été complétés par des actions régionales figurant dans le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique<sup>9</sup>.

6. L'actuel descriptif de programme sous-régional précédant la finalisation du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, il sera révisé après l'adoption du nouveau plan stratégique afin de s'aligner sur les réalisations, les indicateurs, les niveaux cibles et le cadre de responsabilisation du plan. De même, le programme du PNUD contribuera à l'action menée par l'organisme en réponse à la demande du Secrétaire général de repositionner le système des Nations Unies pour le développement, comme suite à la résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. À un moment décisif dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le PNUD continuera d'appuyer une action plus globale afin de répondre aux besoins des pays pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable sous les auspices des coordonnateurs résidents.

7. La plupart des pays insulaires du Pacifique possèdent des plans nationaux et sectoriels, mais dont la dotation en ressources ou l'application sont généralement insuffisantes. En collaboration avec des partenaires tels que la Communauté du Pacifique, la Banque asiatique de développement et les organismes des Nations Unies, le PNUD a été en première ligne pour aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des plans de développement nationaux et sectoriels, des cadres d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'établissement de rapports nationaux et régionaux, des enquêtes sur la pauvreté et des évaluations sur le financement de l'action climatique. L'aide était axée sur des questions telles que le peu de données; l'inadéquation des liens entre la planification et les budgets; la répartition inégale des capacités et des ressources entre les secteurs et les groupes administratifs; et le manque de capacités pour gérer efficacement le financement du développement. L'appui fourni par le passé permet au PNUD d'aider les pays à améliorer la cohérence verticale et la cohérence des politiques au service des objectifs de développement durable et d'établir des partenariats multipartites pour la création de revenus, l'allocation des ressources et la mise en œuvre avec la responsabilité et la transparence voulues.

8. Les priorités inachevées des objectifs du Millénaire pour le développement demeurent importantes pour le PNUD pour adapter le Programme 2030 aux conditions locales. Lors du précédent cycle de programmation, le PNUD a concentré son appui aux pays sur la déclinaison au niveau local des objectifs de développement durable, notamment sur l'introduction d'outils de coordination, de planification et de budgétisation, et sur les données et le suivi. Il a facilité des consultations nationales sur ces objectifs aux Tonga, aux Palaos, aux Fidji, dans les Îles Marshall et dans les Îles Salomon, et a travaillé en partenariat avec le

---

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Pacific regional MDGs tracking report, 2015.

<sup>9</sup> Approuvé par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique en juillet 2014.

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et d'autres partenaires régionaux afin d'élaborer et de mettre en œuvre la « feuille de route » des objectifs de développement durable et le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs régionaux. Comme indiqué dans l'examen du descriptif de programme sous-régional pour 2103-2017, le PNUD a contribué à accroître la prise en main des plans et à consolider les liens avec les budgets, et a renforcé les processus permettant de garantir une collecte de données coordonnée entre les ministères, avec une cohérence verticale et horizontale des politiques<sup>10</sup>.

9. Si l'extrême pauvreté et la faim demeurent rares, les situations difficiles et la vulnérabilité sont en hausse dans la sous-région, où un habitant des îles Pacifiques sur cinq vit dans une pauvreté relative<sup>11</sup>. Dans la plupart des pays, la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté national a augmenté (États fédérés de Micronésie, Samoa, Tonga, Tuvalu) ou est restée inchangée. La pauvreté multidimensionnelle est élevée dans de nombreux pays en raison de l'éloignement géographique et du manque d'accès aux services de base. Les facteurs environnementaux, sociaux et économiques, notamment l'accès limité aux terres et aux ressources productives, ont accentué la mobilité humaine, y compris les migrations internes. L'urbanisation et la création d'implantations sauvages ont engendré de nouveaux types de difficultés et des carences en matière d'accès aux services publics. Il est possible d'améliorer rapidement la couverture des services de base pour ces personnes, mais certaines des populations rurales les plus vulnérables sont piégées, faute de ressources ou de possibilités de se déplacer<sup>12</sup>.

10. Si certains pays de la sous-région ont fait des progrès dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en réformant le droit et les politiques, la discrimination sexiste, l'exclusion et la violence à l'égard des femmes<sup>13</sup> demeurent un grave sujet de préoccupation. Les femmes ne représentent que 7,5 % des législateurs nationaux. Seul le Samoa a adopté des mesures électorales visant à accroître la représentation des femmes au niveau national. Les taux de participation des femmes aux emplois non agricoles sont plus faibles, malgré une quasi-parité des sexes en matière de taux d'achèvement dans l'enseignement primaire et secondaire. Elles sont par conséquent surreprésentées dans le secteur informel, où la plupart des emplois sont faiblement rémunérés, à temps partiel et non réglementés; les droits du travail ne sont pas protégés; et la sécurité de l'emploi est vulnérable à la volatilité de l'économie<sup>14</sup>. Si le secteur informel dans le Pacifique est souvent sous-évalué, il représente dans certains pays jusqu'à 50 % du produit intérieur brut moyen, procurant un emploi indépendant et des moyens de subsistance à plus de la moitié de la population active<sup>15, 16, 17</sup>.

<sup>10</sup> Subregional programme document review report, décembre 2016.

<sup>11</sup> Banque mondiale, *Hardship and Vulnerability in the Pacific*, 2014.

<sup>12</sup> Université des Nations Unies et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), *On the frontlines of climate change: Migration in the Pacific Islands*, 2015.

<sup>13</sup> D'après ONU-Femmes (<http://asiapacific.unwomen.org/en/countries/fiji/ending-violence-against-women>), la violence à l'égard des femmes et des filles dans le Pacifique est l'une des plus élevées au monde, et touche jusqu'à 68 % des femmes de la sous-région d'après les données.

<sup>14</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *The State of Human Development in the Pacific: A Report on Vulnerability and Exclusion in a Time of Rapid Change*, 2014.

<sup>15</sup> Australian Aid, *Pacific Regional Youth Employment Scan*, janvier 2016, disponible à l'adresse : [http://www.plp.org.fj/wp-content/uploads/2016/05/PLP\\_Pacific-Region-Youth-Employment-Scan\\_Final.pdf](http://www.plp.org.fj/wp-content/uploads/2016/05/PLP_Pacific-Region-Youth-Employment-Scan_Final.pdf).

<sup>16</sup> Banque asiatique de développement (BAsD), *Unlocking the Economic Potential of Women in the Pacific*, mars 2016.

11. Les perspectives d'emploi pour les jeunes sont limitées dans la sous-région. Le taux de chômage moyen des jeunes hommes et femmes dans le Pacifique s'élève à 23 %<sup>18</sup>, contre une moyenne mondiale de 12,6 %. Les jeunes femmes ont moins de chances d'être employées que les jeunes hommes<sup>19</sup>. La participation des femmes au marché du travail est inférieure à un tiers de l'emploi total aux Fidji, dans les Îles Marshall, au Samoa et dans les Îles Salomon<sup>20</sup>. La plupart des jeunes ayant un emploi travaillent dans le secteur informel, où les possibilités de progression socioéconomique sont limitées. D'après des études du PNUD, les investissements dans le renforcement des capacités des jeunes, en procurant un accès à l'emploi, des possibilités de création d'entreprises et des services financiers, ont engendré de multiples retombées en termes d'amélioration des résultats éducatifs, de prévention de la criminalité et de promotion de styles de vie plus sains<sup>21</sup>.

12. Située dans la ceinture de feu du Pacifique, la sous-région est l'une des plus vulnérables au monde face aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes. Elle subit en moyenne trois catastrophes majeures par an<sup>22</sup>, et 8 des pays qui la constituent font partie des 20 pays au monde enregistrant les plus lourdes pertes annuelles moyennes par rapport au produit intérieur brut liées aux catastrophes<sup>23</sup>. Plus de 75 % des catastrophes enregistrées dans le Pacifique sont liées au climat<sup>24</sup>. Les fréquents cyclones, séismes et tsunamis ont inversé les progrès réalisés en matière de développement dans la sous-région, nombre d'habitants des îles du Pacifique vivant dans un état de relèvement permanent. Si les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables sont plus sévèrement touchés par les catastrophes<sup>25, 26</sup>, les investissements dans la réduction des risques et le relèvement qui tiennent compte des disparités entre les sexes et qui favorisent l'inclusion sociale ont été limités. La plupart des habitants résidant sur les côtes, ils sont très exposés à l'élévation du niveau des mers, qui menace l'existence-même des nations atolls comme Kiribati, les Îles Marshall, Tokélaou et Tuvalu.

13. La dégradation de l'environnement, la pollution et la production de déchets continuent de nuire aux moyens de subsistance et à la santé de la population. La coordination des politiques, la participation du public et l'application des lois afin d'assurer la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont souvent faibles et sous-évaluent la contribution des ressources naturelles et de la santé de l'environnement à la prospérité. La sous-région est la région la plus

<sup>17</sup> Banque asiatique de développement (BAsD), Pacific Economic Monitor 2014: The Pacific's Employment Challenges, juillet 2014.

<sup>18</sup> Communauté du Pacifique, Statistiques sur l'emploi, 2011.

<sup>19</sup> Selon un rapport de la BAsD et de l'OIT, les taux d'activité des jeunes femmes en 2012 s'élevaient à 31,3 % aux Fidji, 32 % au Samoa, 41,8 % dans les Îles Salomon et 50,8 % à Vanuatu – soit des niveaux inférieurs à ceux des jeunes hommes, égaux à 57,7 % aux Fidji, 53,5 % au Samoa, 56,7 % dans les Îles Salomon et 62,8 % à Vanuatu.

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> UNDP strategy for engaging Pacific youth in development, 2013-2017.

<sup>22</sup> Données pour la période 2013-2016, reçues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) le 30 janvier 2017.

<sup>23</sup> Banque mondiale, Acting Today for Tomorrow, 2012. Ces huit pays sont les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Cook, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Nioué, les Tonga et Vanuatu.

<sup>24</sup> Framework for Resilient Development in the Pacific: An integrated approach to address climate change and disaster management, 2017-2030, 2016.

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> Communauté du Pacifique, Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, Australian Aid, PNUD, ONU-Femmes, Coopération allemande, Pacific Gender and Climate Change Toolkit.

dépendante vis-à-vis des combustibles fossiles<sup>27</sup>. Si un certain nombre de pays ont fixé des objectifs de production d'énergie renouvelable ambitieux, ils n'en ont pas chiffré les coûts, ou ne les ont pas associés au déploiement des capacités et aux ressources énergétiques locales connues. La grande majorité des habitants des Îles Salomon et de Vanuatu n'ont pas accès aux services énergétiques modernes, notamment pour la cuisson ou l'éclairage.

14. Tous les pays élisent leurs gouvernements lors d'élections démocratiques, mais la prise de décisions est influencée par les systèmes de gouvernance formels et traditionnels. Le recours aux systèmes des « chefferies » et aux structures religieuses demeure très répandu. Malgré les récents succès dont témoignent la tenue d'élections crédibles et le rétablissement de la démocratie dans certains pays, la sous-région connaît des difficultés – notamment l'instabilité politique et ses effets sur la paix et le développement; l'influence croissante de la finance sur la politique et les élections; les structures de gouvernance locale faibles ou inexistantes; la fourniture insuffisante de services publics en dehors des zones urbaines; et la faible connectivité – qui empêchent de réaliser des formes plus inclusives de développement. Près de la moitié de la population du Pacifique<sup>28</sup> n'utilise pas encore le service de téléphonie mobile, Kiribati et Tuvalu affichant les plus faibles taux d'abonnement dans ce domaine, respectivement de 17,4 % et 38,4 %. Par ailleurs, le taux d'abonnement a progressé à un taux composé annuel de 26 %<sup>29</sup>, davantage d'habitants des îles du Pacifique accédant à Internet et aux médias sociaux par le biais de la téléphonie mobile.

15. Si l'environnement démocratique évolue rapidement grâce à l'essor des médias sociaux, à l'urbanisation croissante et à l'intégration économique régionale et mondiale<sup>30</sup>, ceux qui restent le plus à la traîne sont souvent les jeunes, les femmes et les personnes isolées géographiquement. Dans les régions reculées et les zones rurales, les femmes et les jeunes jouent souvent un rôle limité dans la prise de décisions et risquent d'être encore plus marginalisés. Les faibles structures de gouvernance engendrent des différends sur les terres et d'autres questions qui souvent demeurent longtemps non résolues<sup>31</sup>.

16. Selon les évaluations menées lors du précédent cycle de programmation, le PNUD s'est efficacement attaché à renforcer les institutions nationales, notamment les parlements, les organes chargés de la lutte contre la corruption et les institutions garantes de l'état de droit<sup>32</sup>. Dans les conclusions de l'évaluation, il a été noté qu'il fallait intensifier l'accent mis sur le contrôle de la mise en œuvre des politiques et l'appui à l'élaboration des politiques<sup>33</sup>. L'appui à la participation politique des femmes a permis d'accroître le nombre de femmes dans les parlements, tandis que la société civile a commencé à collaborer plus efficacement avec les institutions de gouvernance<sup>34</sup>. Le PNUD s'est employé à consolider la paix dans les Îles Salomon et a fait participer les parties prenantes dans le pays et dans la sous-région afin de s'attaquer aux problèmes de l'instabilité politique qui influent sur le développement

<sup>27</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), *Pacific Perspectives on the Challenges to Energy Security and the Sustainable Use of Energy*, 2012.

<sup>28</sup> Secrétariat du Commonwealth, « *Realizing the Pacific Vision by 2050* », 2016. *Note* : La proportion de la population citée englobe la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Australian National University, *State of the Pacific 2016 Conference*, 2016.

<sup>31</sup> United Nations Pacific common country analysis – meta-analysis, 2016.

<sup>32</sup> Independent assessment of the United Nations Pacific regional anti-corruption project, juin 2016, et Midterm evaluation of the Fiji parliament support project, novembre 2015.

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> UNDP Fiji parliament support project annual report, 2016.

national et la fourniture de services<sup>35</sup>. Il est bien placé pour traiter ces préoccupations – ainsi que les nouvelles questions de gouvernance, telles que les sujets liés à la gestion des ressources naturelles.

17. Le PNUD a contribué à renforcer la sécurité économique des femmes vulnérables dans le secteur informel en menant des initiatives ciblées et en créant des perspectives génératrices de revenus. Au niveau des politiques, il s'est associé à d'autres partenaires pour créer des stratégies d'inclusion financière visant les femmes et les groupes marginalisés dans les régions dépourvues d'accès aux services financiers<sup>36</sup>. Il a concouru à l'élaboration de cadres de politique commerciale inclusifs dans certains pays de la sous-région en promouvant le rôle des femmes dans le développement économique. Parmi les enseignements tirés figurait la nécessité de donner des moyens au secteur informel en supprimant les obstacles juridiques, en renforçant les capacités des organismes publics locaux et en améliorant l'accès aux produits et services financiers<sup>37, 38</sup>. Les personnes touchées par le VIH/sida et la tuberculose dans 11 pays ont bénéficié d'un accès plus équitable aux services grâce à l'aide du PNUD agissant en qualité de bénéficiaire principal du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La collaboration avec les gouvernements et les partenaires de la société civile a renforcé les capacités nationales à fournir des services<sup>39</sup>.

18. Lors de l'examen du précédent descriptif de programme sous-régional, il a été recommandé au PNUD de continuer de promouvoir l'intégration des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe comme énoncé dans le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique<sup>40</sup>. Le PNUD a participé à l'élaboration de ce cadre en exploitant les enseignements tirés de son portefeuille consacré aux changements climatiques et à la gestion des risques de catastrophe. En partenariat avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, il a aidé les Fidji, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Nauru, le Samoa, les Tonga et Vanuatu à formuler des évaluations du financement de l'action climatique en appliquant la méthodologie de l'examen des dépenses publiques. Ces évaluations ont fourni aux pays les outils nécessaires pour accéder à ce financement et pour le gérer. L'approche « des crêtes aux récifs » prônée par le PNUD a montré une intégration efficace de l'élaboration des politiques, de la planification et du suivi, avec une forte mobilisation de la population<sup>41</sup>. Le PNUD s'est attaché à diffuser les connaissances et les apprentissages dans les domaines de la gouvernance des risques et à favoriser un changement de paradigme permettant de passer de la gestion des symptômes des catastrophes et des changements climatiques à la lutte contre les causes de vulnérabilité et à intégrer les dimensions de la résilience dans le développement socioéconomique.

19. Le PNUD a entretenu des partenariats efficaces avec les gouvernements, la société civile, les organisations régionales et les partenaires de développement en conjuguant des modalités de programmation qui insistent sur la prise en main et la

<sup>35</sup> Conference report – Achieving sustainable development goal 16 in Melanesia: « Creating Political and Parliamentary Stability to Catalyse Development », juin 2016.

<sup>36</sup> Le Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers est exécuté dans six pays : Fidji, Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu.

<sup>37</sup> Pacific financial inclusion programme midterm evaluation, 2017.

<sup>38</sup> Internal evaluation of Markets for Change project, 2015.

<sup>39</sup> Western Pacific integrated HIV/TB programme report, 2016.

<sup>40</sup> Framework for Resilient Development in the Pacific: An integrated approach to address climate change and disaster risk management, 2017-2030. Ce cadre pour un développement résilient dans le Pacifique propose des directives volontaires afin d'aider les parties prenantes nationales à faire face à leur vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes.

<sup>41</sup> Subregional programme document review report, décembre 2016.

mise en œuvre du programme par les pays. Il s'agit d'un appui direct au niveau national, d'une programmation multipays visant à fournir des conseils sur les politiques et une assistance technique à partir d'une plateforme régionale d'une manière efficace en termes de coûts, et d'une programmation régionale en vue d'aider les pays à agir collectivement ou à chercher des solutions communes à des problèmes communs grâce à la coopération Sud-Sud et au partage des connaissances. Un examen critique par les pairs des systèmes nationaux au Samoa a fait figure d'exemple illustrant la façon dont les pays du Pacifique pouvaient apprendre par le biais de mécanismes entre pairs, et adopter et reproduire des solutions éprouvées<sup>42, 43</sup>.

20. Le présent descriptif de programme sous-régional cible les populations les plus vulnérables de la sous-région, à savoir les personnes connaissant des situations difficiles, exposées aux risques climatiques et aux risques de catastrophe (en premier lieu les communautés côtières, les personnes vivant dans des régions reculées ou isolées qui dépendent d'écosystèmes menacés par les changements climatiques), ou marginalisées par l'absence de perspectives économiques adéquates et des carences en matière de fourniture de services publics (en particulier, les femmes, les jeunes et les migrants internes vivant dans des implantations sauvages). On estime que plus de 20 % de la population vit dans des conditions difficiles<sup>44, 45</sup>. Les vulnérabilités sous-jacentes se chevauchent souvent, et sont accentuées par une participation socio-politique limitée à la prise de décisions à tous les niveaux. Pour y remédier, le PNUD s'attachera également à faire une plus grande place à la participation citoyenne et à la sensibilisation aux droits, et à donner aux communautés les moyens de peser sur les décisions qui les concernent.

## II. Priorités du programme et partenariats

21. Le présent descriptif de programme sous-régional comprend une stratégie alignée sur la vision des dirigeants du Pacifique qui contribue à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la phase initiale essentielle d'adaptation aux conditions locales des engagements pris au titre des objectifs de développement durable. Le programme du PNUD fait partie de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique pour 2018-2022 et contribue directement à la mise en œuvre de 3s de ses 6 réalisations en matière de développement. Cette stratégie constitue le cadre général dans lequel s'inscrit le programme du PNUD et contient des informations plus détaillées sur les priorités de l'aide par pays et sur le suivi des progrès.

22. Le descriptif de programme sous-régional reconnaît le rôle constant du PNUD dans la région en tant que fournisseur de connaissances mondiales et de solutions de développement sur mesure, travaillant en partenariat avec les Gouvernements, les communautés sur place, les organisations régionales et d'autres partenaires afin de faire face aux problèmes de développement qui sont profondément ancrés ou

<sup>42</sup> Pacific countries are innovators of peer to peer learning, 3 décembre 2016, disponible à l'adresse : <https://pasifik.news/pacific-countries-innovators-peer-peer-learning/>.

<sup>43</sup> Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, 2016.

<sup>44</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *The State of Human Development in the Pacific: A Report on Vulnerability and Exclusion in a Time of Rapid Change*, 2014.

<sup>45</sup> Banque mondiale, *Hardship and Vulnerability in the Pacific*, 2014.



naissants dans le Pacifique. En s'acquittant de ce rôle, le PNUD deviendra de plus en plus un lien entre les connaissances et l'innovation aux niveaux national, régional et international, et facilitera l'application à plus grande échelle des initiatives concluantes, notamment grâce aux ressources nationales et à de nouvelles formes de partenariats.

23. Le programme du PNUD aidera la sous-région à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement inachevés et à promouvoir le Programme 2030. Les objectifs de développement durable fournissent un socle pour une participation multipartite et une occasion de trouver des solutions de développement intégrées qui ne fassent pas de laissés-pour-compte. Le PNUD contribuera par conséquent à appuyer la transformation des processus nationaux de gouvernance et de prise de décisions au service d'une planification fondée sur des données factuelles qui promeut les droits fondamentaux et l'égalité des sexes et améliore la résilience et la fourniture de services publics. La société civile sera un partenaire clef compte tenu de son rôle déterminant pour mieux faire entendre les voix et accroître la participation des intéressés.

24. Le PNUD est bien placé pour collaborer avec les communautés et les gouvernements dans tous les secteurs afin de libérer le plein potentiel des pays en matière de développement inclusif, durable et résilient face aux changements climatiques. Il encouragera une approche qui mobilise l'ensemble de la société, en renforçant la participation des acteurs de la société civile et en conférant un rôle plus important aux femmes et aux jeunes pour concrétiser les ambitions du Programme 2030. Il tirera parti du secteur privé afin d'en faire un partenaire moteur et un investisseur pour appliquer à plus grande échelle les solutions de développement.

25. Le PNUD tient des discussions constantes et régulières sur les partenariats avec les parties prenantes au niveau national afin de renforcer les complémentarités des programmes et affine continuellement son approche afin d'appuyer la mise en œuvre des priorités de développement nationales. Les partenariats de financement avec l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne demeureront essentiels dans les domaines d'intérêt commun, tandis que l'on s'attachera à approfondir de nouveaux partenariats, notamment avec des fonds verticaux, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde.

26. Dans l'esprit des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, le PNUD reconnaît le potentiel de la construction régionale et des partenariats entre États pour relever les défis communs du développement et mobiliser l'entraide et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin d'amplifier les avantages dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la gestion des risques de catastrophe et de l'utilisation de moyens d'intervention fondés sur des données factuelles, tels que les évaluations du financement du développement. Conformément au Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, le PNUD collaborera avec des organisations régionales et d'autres partenaires de développement afin de trouver, recenser et appliquer des solutions de développement dans le contexte de la sous-région. Il continuera de promouvoir la représentation et les expériences en matière de développement du Pacifique dans les forums de développement régionaux et mondiaux.

27. Pour contribuer à concrétiser l'ambition de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique de promouvoir l'initiative « Unis dans l'action », le PNUD encouragera les synergies avec d'autres organismes des Nations Unies grâce à des mesures de programmation coordonnées ciblées, une sensibilisation conjointe, et des approches communes pour mesurer les progrès en matière de développement en se fondant sur des données et des éléments factuels.

28. En s'appuyant sur la consultation au niveau national dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique, les programmes en cours et les annonces d'appui continu par les partenaires de financement, le PNUD contribuera à trois réalisations des Nations Unies interdépendantes, à savoir les changements climatiques, la résilience face aux catastrophes et la protection de l'environnement; le développement économique durable et inclusif; et la gouvernance effective pour la fourniture de services.

***Réalisation 1 : Changements climatiques, résilience face aux catastrophes et protection de l'environnement***

29. Les organisations régionales, les gouvernements, le secteur privé et la société civile seront des partenaires clefs, qui renforceront la gestion intégrée des changements climatiques et des risques de catastrophe afin de promouvoir un développement durable résilient, en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable 7, 13, 14 et 15, la Déclaration de Sendai et la mise en œuvre de l'Accord de Paris. L'appui du PNUD permettra de lutter contre les causes profondes de la vulnérabilité et d'accroître la résilience grâce aux conseils sur les politiques et à l'action locale impliquant les femmes, les jeunes et d'autres groupes. La vulnérabilité sera abordée en appliquant à plus grande échelle les initiatives d'adaptation transformative en matière de lutte contre les inondations, de gestion des zones côtières, et de sécurité hydrique et alimentaire, notamment dans l'agriculture et la pêche, avec une forte mobilisation de la population et des avantages pour les femmes et les jeunes. La résilience sera renforcée grâce à la diversification des moyens de subsistance et à la capacité d'adaptation des populations vulnérables, notamment des personnes vivant sur des atolls, le long des côtes et dans les zones urbaines. L'action du PNUD dans le cadre de ces initiatives sera guidée par l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme et par les normes et règles sociales et environnementales. Le PNUD appuiera la représentation du Pacifique au sein des instances mondiales, telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en nouant des partenariats afin de s'attaquer aux vulnérabilités de la sous-région et d'éclairer les choix des politiques au niveau mondial.

30. Il fournira des conseils sur les politiques et une assistance technique ciblés aux niveaux infranational, national et régional afin de mobiliser et de gérer le financement public et privé, national et international, de l'action climatique. Il s'agira notamment d'envisager des modes de financement novateurs tels que la microassurance et le financement participatif, en particulier après une catastrophe. Le PNUD appuiera la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, notamment en accroissant l'accès aux services énergétiques fiables, durables et d'un coût abordable, en augmentant la part de l'énergie renouvelable, et en créant des incitations pour les investissements publics et privés dans l'efficacité énergétique. Ses efforts dans le domaine de l'atténuation au niveau mondial permettront également de freiner l'acidification des océans et d'améliorer la santé globale des écosystèmes dans le Pacifique.

31. En partenariat avec les acteurs du développement et les intervenants humanitaires, le PNUD est bien placé pour s'attaquer aux questions concernant le lien entre l'action humanitaire et le développement. Il favorisera davantage de continuité et de synergies entre l'action humanitaire et les initiatives de développement à moyen et à plus long terme afin de renforcer le relèvement rapide, le relèvement et la résilience. Pour cela, il tiendra compte des risques dans le développement, notamment en adoptant une approche interdisciplinaire de la gouvernance des risques, en prenant systématiquement en compte les risques climatiques et les risques de catastrophe dans le cadre global de l'intégration des

objectifs de développement durable dans les stratégies de développement et les processus de planification aux niveaux infranational et national. Il s'agira notamment de mesures au niveau local dans le cadre de plans de développement qui tiennent compte des risques et des disparités entre les sexes et d'une coordination renforcée pour leur mise en œuvre qui fait participer les communautés. Afin d'éviter les pertes humaines et les pertes d'actifs productifs, le PNUD renforcera la préparation aux catastrophes et encouragera la collaboration régionale dans les domaines de la surveillance du climat, des systèmes d'alerte rapide et de l'utilisation des techniques géospatiales fournissant des informations sur les risques qui permettent d'agir. Il collaborera avec des associations régionales et nationales du secteur privé et directement avec ce dernier afin d'intervenir de manière stratégique et globale avant, pendant et après les situations d'urgence, en intensifiant la portée et l'efficacité de la participation des entreprises de manière coordonnée. Dans le domaine des catastrophes, le PNUD continuera de fournir des infrastructures communautaires et des services publics essentiels, et d'assurer le relèvement rapide en tenant compte des disparités entre les sexes pour rétablir les moyens de subsistance et la gestion des déchets en cas de catastrophe, tout en consolidant ses réseaux de relèvement rapide. L'appui au relèvement mobilisera ses ressources et ses capacités dans tous les domaines de réalisation et éclairera l'élaboration des interventions au service du développement.

32. Le PNUD contribuera à la réduction de la pauvreté, aux moyens de subsistance durables et à la résilience climatique en intégrant la gestion des terres, de l'eau, des forêts, de la biodiversité et des ressources côtières. Pour cela, il adoptera des approches « des crêtes aux récifs » novatrices, résilientes face aux changements climatiques et culturellement acceptables, telles qu'une conception axée sur les personnes et une cartographie par drones. Conformément à la thématique intersectorielle de la promotion des économies bleues et vertes, le PNUD aidera à concrétiser les bienfaits économiques et sociaux de la conservation par les populations locales dans les zones protégées, à promouvoir l'écotourisme, et à appuyer l'accès aux financements pour la biodiversité et la gestion des écosystèmes. Il renforcera la gestion de la diversité biologique des zones côtières en promouvant les pêches et moyens de subsistance durables, en mettant l'accent sur l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. Le PNUD capitalisera sur l'aide apportée par le passé afin d'appliquer à plus grande échelle des initiatives de gestion durable des déchets, en insistant sur une modification des comportements pour parvenir à la réduction et au recyclage des déchets, et sur des solutions de traitement novatrices pour les petites îles. Il appuiera des campagnes de sensibilisation impliquant les communautés comme agents de changement, aidera les pays à élaborer des mesures incitatives appropriées, et encouragera l'entrepreneuriat social, en particulier chez les jeunes.

### ***Réalisation 3 : Développement économique durable et inclusif***

33. Le PNUD aidera les pays à s'attaquer à un ensemble de goulets d'étranglement au niveau des politiques ou des institutions afin d'assurer une fourniture de services plus inclusive, axée sur les problèmes auxquels se heurtent les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Il tirera parti de son avantage comparatif et de ses expériences pour appuyer la mise en œuvre des cadres d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de contribuer à la déclinaison au niveau local des objectifs de développement durable 1, 5, 8, 10 et 17. Au niveau national, le PNUD ciblera l'alignement des plans nationaux et sectoriels et des budgétisations axés sur les résultats, en envisageant toutes les sources de revenus potentielles dans le cadre d'une évaluation du financement du développement visant à optimiser et à accroître la collecte et l'utilisation des fonds

pour les priorités nationales. Il aidera les pays à recenser des solutions technologiques novatrices permettant de constituer des écosystèmes de données nationales pour élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits à partir de données ventilées. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec les partenaires des Nations Unies et les partenaires régionaux qui participent à la production de données, tels que le FNUAP, l'UNICEF et la Communauté du Pacifique, dans le cadre d'enquêtes nationales et d'enquêtes par sondage. Ces données permettront de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des priorités nationales et leurs liens avec les priorités de développement aux niveaux régional et mondial, d'identifier les groupes à cibler, et d'analyser et d'élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits et des cadres d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Conformément à l'objectif 17, cet appui favorisera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que la mise en œuvre de la feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement durable dans le Pacifique, du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et d'autres instruments et mécanismes de partenariat régionaux et internationaux.

34. Le PNUD collaborera avec les organisations régionales, les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires des Nations Unies pour renforcer les dispositions institutionnelles et modifier les comportements afin que les femmes et les jeunes puissent influencer sur la définition des priorités et la mise en œuvre des activités à tous les niveaux et y participer, sur un pied d'égalité avec les autres acteurs. Les pays seront encouragés à définir des mesures visant à assurer la participation systématique des communautés des zones rurales et des îles périphériques, des groupes religieux et du secteur privé à la conception et à la fourniture de services publics essentiels. Dans le cadre d'une approche intégrée du développement tenant compte des risques, le PNUD aidera les pays et les communautés à intégrer l'évaluation des risques et les mesures d'adaptation aux processus de planification à tous les niveaux afin de remédier aux vulnérabilités.

35. Face au visage changeant de la pauvreté et des situations difficiles dans le Pacifique, il encouragera le concept d'économies bleues et vertes afin d'aider les pays à instaurer un environnement favorable aux initiatives du secteur privé qui créent des emplois pour les femmes, les hommes et les jeunes, en reconnaissant les vastes retombées économiques des systèmes marins et terrestres, tout en assurant leur gestion durable. Pour cela, le PNUD appliquera à plus grande échelle les initiatives fructueuses telles que l'agriculture biologique, la pêche, l'écotourisme et les modèles d'affaires « de la ferme à l'assiette », en ciblant particulièrement les jeunes urbains marginalisés. En capitalisant sur l'appui fourni par le passé au secteur informel, il favorisera des perspectives d'emploi, de revenus et d'investissement à la hauteur dans les entreprises sociales qui s'attèlent à des projets d'amélioration réalisés au niveau local tels que les infrastructures villageoises résilientes et la gestion des déchets. Pour promouvoir l'accès à la finance, le PNUD appliquera à plus grande échelle une gamme de services financiers inclusifs ciblant les femmes et les hommes à faible revenu dans les zones rurales.

#### ***Réalisation 5 : Gouvernance effective pour la fourniture de services***

36. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 16, le PNUD encouragera les efforts nationaux visant à maintenir la paix et la stabilité, en collaborant avec les gouvernements et les parlements afin d'élaborer des mécanismes novateurs permettant d'accroître leur interaction et leurs consultations avec les groupes marginalisés, en particulier les femmes et les jeunes. Pour remédier

aux problèmes de l'éloignement géographique, de l'accès et de la représentation, il mettra en avant des solutions interactives de la communauté à l'administration publique grâce aux communications numériques entre les populations et les fonctionnaires élus ou nommés. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 5, le PNUD continuera de travailler avec les institutions nationales, la société civile et d'autres partenaires clefs tels que le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, la Communauté du Pacifique, ONU-Femmes et Pacific Women Shaping Pacific Development. Son avantage comparatif pour collaborer dans la sphère politique lui permettra d'œuvrer avec d'autres parties prenantes afin de prôner des réformes du droit et des politiques en vue d'accroître le nombre de femmes candidates aux élections nationales et locales. Pour surmonter les obstacles culturels et sociaux à la participation politique des femmes, le PNUD s'attachera aux côtés de partis politiques, de modèles identificatoires et de chefs de file masculins à encourager une modification des comportements et l'appui de la communauté, en particulier chez les jeunes, afin de concrétiser les avantages d'une prise de décisions qui tient compte des disparités entre les sexes. Ces efforts seront complétés par un appui à la sensibilisation électorale et à l'engagement civique, en mettant l'accent sur le rôle de la société civile.

37. Les gouvernements, les parlements, la société civile et les médias seront des partenaires clefs pour accroître la transparence des institutions et la responsabilisation des décideurs sur des questions d'intérêt public telles que le chômage des jeunes, la gestion des ressources naturelles et l'utilisation transparente du financement de l'action climatique. Pour contribuer à la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le PNUD appuiera l'élaboration de politiques et l'établissement d'institutions de lutte contre la corruption et renforcera les responsabilités de contrôle du pouvoir législatif, le rôle des comités parlementaires et les fonctions des organes constitutionnels indépendants. Il collaborera avec les organisations de la jeunesse et les associations locales afin de créer des réseaux et des partenariats permettant d'amplifier l'appel à la responsabilité sociale.

38. Pour bâtir des institutions publiques réactives, le PNUD interviendra aux niveaux national et infranational afin de promouvoir les conditions propices à la paix, de renforcer les capacités et de réformer les systèmes permettant d'améliorer la fourniture de services aux régions isolées géographiquement. En partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix, ONU-Femmes et des partenaires clefs, notamment la société civile, il assurera l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les Îles Salomon en offrant des forums qui permettent une concertation avec les décideurs et en améliorant les compétences en matière de règlement des conflits. Il aidera les pays du Pacifique à améliorer les services publics en encourageant une gouvernance inclusive et effective pour obtenir des résultats durables dans le domaine de la santé. Tandis qu'un certain nombre de partenaires, tels que la Communauté du Pacifique, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNICEF et le FNUAP, travaillent directement avec les Ministères de la santé ou d'autres ministères spécifiques, le PNUD capitalisera sur ses travaux passés et en cours pour s'associer aux acteurs des secteurs public et privé dans le cadre d'une vaste approche mobilisant l'ensemble de la société afin de favoriser l'action et la coordination au-delà du secteur de la santé, et ainsi de s'attaquer aux facteurs sociaux, économiques, environnementaux et politiques qui influent sur le fardeau que constituent les maladies non transmissibles. Grâce son avantage comparatif et à ses capacités d'exécution, le PNUD renforcera les systèmes nationaux afin que les personnes touchées par le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme aient un accès équitable aux services, en améliorant la gestion financière,

les systèmes de passation de marchés, le suivi et l'évaluation et la participation de la société civile.

39. Le PNUD appuiera la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes à tous en collaborant avec les gouvernements, les institutions des secteurs de la justice et de la sécurité et la société civile, afin de renforcer l'état de droit et l'accès à la justice. En capitalisant sur les expériences concluantes du PNUD dans la sous-région, la priorité sera accordée aux mesures permettant d'assurer la mise en œuvre effective des réalisations dans le domaine de la justice, en renforçant la fourniture d'une aide judiciaire, en favorisant les modes alternatifs de règlement des différends, et en élargissant l'accès à la justice aux régions reculées, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Le PNUD applique des approches novatrices afin d'apporter des services publics centraux aux populations des régions reculées et des zones rurales, et appuiera à plus grande échelle cette fourniture de services du centre à la périphérie par des équipes mobiles. Son aide portera sur des questions actuelles ou nouvelles telles que l'accès à la justice, les différends liés aux terres et à la propriété, les risques liés aux industries extractives, la gestion des ressources naturelles et l'utilisation d'un financement de l'action climatique qui connaît une augmentation rapide.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

40. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, toutes les dépenses afférentes à l'exécution des projets doivent être directement imputées aux projets concernés.

41. Pour garantir la prise en main par les pays, le programme sous-régional est exécuté au niveau national par les 14 pays et territoires du Pacifique. Le choix des modalités de mise en œuvre, notamment la réalisation nationale ou directe, sera déterminé par les évaluations des capacités nécessaires, l'avantage comparatif et les critères de durabilité. Dans le cadre d'une exécution nationale, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds permettra de gérer les risques associés. Le PNUD fournira des services d'appui aux partenaires de réalisation selon les besoins, et tous les coûts afférents seront directement imputés aux projets conformément aux politiques et aux procédures du PNUD. En accord avec les gouvernements, le PNUD réalisera directement les projets pour garantir davantage de souplesse et d'efficacité dans l'appui au développement lorsqu'il intervient dans des environnements difficiles. Le recouvrement des coûts liés aux projets permettra de préserver les ressources humaines et les capacités de suivi nécessaires.

42. Le PNUD encouragera un modèle de fourniture de services régional proposant une offre régionale convenablement adaptée aux conditions nationales. Les projets régionaux définiront le cadre des questions de développement communes et s'attacheront à trouver des solutions adaptées au niveau local pour s'assurer que l'appui du PNUD sera efficace en termes de coûts, promouvoir les liens Sud-Sud et le partage des connaissances dans la sous-région, et remédier aux risques associés à une programmation incohérente dans un contexte multipays hétérogène. Les

capacités du Bureau pour le Pacifique aux Fidji et du bureau multipays au Samoa seront de plus en plus mises en commun afin d'exécuter les programmes et de fournir des services de conseils sur les politiques aux niveaux national, multipays et sous-régional.

43. Le programme du PNUD promeut une analyse de l'interdépendance des questions sectorielles et thématiques se fondant sur des données factuelles pour garantir une approche intégrée qui définisse des solutions et des cibles permettant de progresser dans la réalisation d'un ensemble d'objectifs de développement. Cette approche englobera notamment la conception axée sur les personnes, l'innovation sociale et comportementale et l'utilisation des technologies et des données appropriées. Elle sera appuyée par des équipes pluridisciplinaires tirant parti des contributions du PNUD, des Nations Unies et d'experts partenaires de développement, de groupes de réflexion, du milieu universitaire et des communautés.

44. L'augmentation de la demande de services du PNUD risque de peser sur les capacités d'intervention de l'organisme. Le PNUD examinera ses activités et définira les moyens de répondre aux demandes sans nuire à la qualité et à l'exécution du programme. Pour renforcer la cohérence des programmes, il abordera les programmes et les thèmes de manière transversale afin de proposer des solutions de développement intégrées. Des équipes interdisciplinaires travailleront sur des questions telles que les jeunes, la fourniture de services au niveau local, la gouvernance des risques et le financement du développement.

45. Les efforts de mobilisation des ressources s'attacheront à assurer la viabilité du programme avec une base de donateurs variée. Les ressources ordinaires du PNUD seront allouées de manière stratégique afin de mobiliser d'autres ressources, tandis que l'on continuera de s'employer à attirer de nouvelles sources de financement, telles que des ressources nationales et de nouveaux partenariats bilatéraux, afin d'atténuer le risque lié à la réduction des ressources ordinaires.

46. Pour renforcer les capacités techniques, l'innovation, la gestion des connaissances et l'application à plus grande échelle des actions au niveau local, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront encouragées entre les pays d'Asie et du Pacifique et entre les petits États insulaires en développement qui sont confrontés à des difficultés analogues. Les mécanismes de coopération Sud-Sud comprendront notamment la mise en commun des capacités nationales pour le déploiement dans la sous-région, le partage des connaissances et les initiatives d'entraide au niveau régional, et la sensibilisation des petits États insulaires en développement, en mettant l'accent sur l'application à plus grande échelle et sur l'innovation.

47. Pour atténuer les risques environnementaux et sociaux, les projets feront l'objet d'examen systématiques afin de s'assurer que les risques sont suivis et gérés et que des garanties sont mises en place. L'accent sera mis sur la conception de programmes intégrés, souples et novateurs satisfaisant aux normes de qualité du PNUD, les systèmes de collecte des données, l'établissement de rapports sur les résultats fondés sur des données factuelles et la communication. Les enseignements tirés de l'exécution seront pris en compte et les initiatives fructueuses seront appliquées à plus grande échelle.

48. Compte tenu du risque de catastrophe élevé dans le Pacifique, le PNUD mettra en place un plan d'action pour la préparation et l'intervention en cas de catastrophe et un plan de continuité des opérations. Ces plans lui permettront de faire face aux crises rapidement et efficacement et de mener ses activités avec le moins d'interruption possible. En cas de situation d'urgence, le PNUD appliquera des

procédures accélérées afin de gérer efficacement les nouvelles demandes d'appui. Pour concevoir les projets, une approche tenant compte des risques sera adoptée afin de revoir la programmation de sorte à favoriser un relèvement rapide après une catastrophe.

49. Le PNUD travaille sur des questions de politique sensibles, susceptibles d'entacher la perception de son impartialité, l'un de ses meilleurs atouts. Afin d'atténuer ce risque, il élaborera et adaptera continuellement ses stratégies de gestion des risques propres au programme en se fondant sur une analyse de l'économie politique. Cette démarche s'appuiera sur les capacités consultatives existantes du Département des affaires politiques du PNUD dans les domaines de la paix et du développement dans la sous-région et aidera l'organisme à anticiper et à gérer les risques afférents aux programmes découlant de l'instabilité politique dans certains pays du Pacifique.

#### **IV. Suivi et évaluation**

50. Le suivi et l'évaluation s'appuieront sur les enseignements tirés de l'examen du descriptif de programme sous-régional pour 2013-2017. Le succès de l'action du PNUD dans la région tient directement à sa capacité d'harmonisation et d'alignement avec les Nations Unies dans leur ensemble, grâce au suivi efficace, à la collecte de données et à la gestion des connaissances. Le suivi et l'évaluation des programmes du PNUD constituent une partie intégrante du cadre de résultats de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique, y compris les mesures ayant trait à l'établissement de rapports et à l'assurance de la qualité. Le PNUD contribuera à l'élaboration et au suivi des plans de travail des groupes de résultats des Nations Unies compétents afin d'assurer une coordination, une programmation conjointe et une gestion harmonisée axée sur les résultats. Il appuiera le renforcement des capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation conjoints et de gestion axée sur les résultats en coordination avec les gouvernements et d'autres partenaires des Nations Unies.

51. Le PNUD consolidera ses capacités de suivi et d'assurance grâce à un cadre de gestion axée sur les résultats qui harmonise le suivi et l'établissement de rapports entre le bureau pour le Pacifique aux Fidji et bureau multipays au Samoa. Une approche pour l'ensemble du Pacifique s'impose compte tenu de l'accent mis sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, qui nécessite d'adopter un cadre opérationnel et des outils communs en collaboration avec les partenaires des Nations Unies et les systèmes de gestion des finances publiques des États. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources du PNUD s'appuie sur les indicateurs du plan stratégique pour 2014-2018, ainsi que sur un ensemble d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Il sera adapté en fonction du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources qui figurera dans le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021.

52. Le PNUD renforcera les pratiques en matière de suivi et d'évaluation afin de produire des données et des éléments factuels dans le cadre d'examens périodiques et d'évaluations à mi-parcours ou finales et d'évaluations entièrement chiffrées qui couvrent tous les domaines de réalisation, y compris des évaluations complètes des projets à grande échelle. Comme noté dans l'examen du descriptif de programme sous-régional, le PNUD doit établir des données de référence claires et des pratiques concernant l'agrégation et le suivi systématiques des données multipays. On y parviendra en mettant en place des examens conjoints des projets et des visites périodiques sur le terrain avec les partenaires; en utilisant des mécanismes de gouvernance des projets; et en améliorant la qualité et l'exploitation des données



d'évaluation. L'imputation directe des coûts afférents aux projets permettra de faire face aux dépenses liées au suivi des résultats.

53. On fera appel au système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes afin de suivre les allocations budgétaires et les dépenses sur l'ensemble du programme et d'améliorer l'affectation des fonds pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les mesures de suivi seront complétées par un indicateur de réalisation permettant de définir et de communiquer les résultats imputables au PNUD. Dans chaque programme, des ressources adéquates seront réservées à la communication et à l'information.

54. En s'appuyant sur les expériences du PNUD en matière d'instruments d'enquête sur la pauvreté et d'autres domaines, on s'emploiera à trouver des méthodes novatrices pour collecter des données en faisant appel aux technologies modernes, afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que les contributions du PNUD aux résultats en matière de développement. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe de suivi et d'évaluation, et avec la Communauté du Pacifique, le PNUD contribuera au cadre de suivi et de coordination des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour le Pacifique. En association avec les partenaires nationaux et d'autres partenaires régionaux, il appuiera le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux afin de collecter des données de grande qualité ventilées par sexe et selon d'autres variables, pour suivre la réalisation des objectifs. On utilisera au maximum les données et les systèmes de suivi et d'évaluation nationaux.

55. Grâce à sa présence dans la sous-région et à ses compétences spécialisées en matière de politiques, le PNUD continuera de guider la réflexion et de mettre au point des produits axés sur le savoir concernant un ensemble de sujets – tels que l'adaptation aux conditions locales des objectifs de développement durable; les femmes en politique; le développement parlementaire; la gouvernance des risques; la résilience; et le financement de l'action climatique – et sur les facteurs favorables tels que la coopération régionale et l'innovation afin de maximiser l'impact du développement dans les petits pays possédant des capacités humaines et financières limitées. On veillera particulièrement à entreprendre des travaux de recherche sur le rôle des systèmes de gouvernance traditionnels dans les sociétés modernes.

## Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources

**Priorité régionale** : Les populations, les sociétés, les économies, les cultures et les milieux naturels du Pacifique sont résilients face aux conditions changeantes et aux événements extrêmes découlant des changements climatiques, de la variabilité du climat et des processus géologiques, afin d'accroître le bien-être des populations et de promouvoir leur développement durable (*Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique*).

**Objectifs de développement durable** : 7, 13, 14 et 15

**Réalisation 1 des Nations Unies faisant intervenir le PNUD** : D'ici à 2022, les populations et les écosystèmes du Pacifique sont plus résilients face aux effets des changements climatiques, de la variabilité du climat et des catastrophes, et la protection de l'environnement est renforcée.

**Réalisation 5 du plan stratégique** : Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés aux changements climatiques.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars É.U.)</i>
<p><b>Indicateur</b> : Nombre de pays et territoires insulaires du Pacifique dont les pertes économiques directes liées aux catastrophes par rapport au produit intérieur brut régional, y compris les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles et la perturbation des services de base, ont diminué, selon les dernières données disponibles</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 8</p>	<p>Rapports nationaux biennaux au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030; rapports sur les dommages et les pertes dans le Pacifique; évaluations des besoins après une catastrophe</p> <p>Communications et rapports nationaux (spéciaux) et rapports biennaux actualisés</p>	<p><b>Produit 1.1 : Des mesures à plus grande échelle d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sont financées et mises en œuvre</b></p> <p><b>Indicateur indicatif 1.1.1</b> : Montant en dollars mobilisé avec l'appui du PNUD pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets (y compris efficacité énergétique, énergie renouvelable et accès à l'énergie)</p> <p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 160 millions (adaptation), 15 millions (atténuation)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 300 millions (adaptation), 80 millions (atténuation)</p> <p><b>Source</b> : Descriptifs de projet, rapports, évaluations</p>	<p>Ministères des finances et de la planification, des ressources naturelles et de l'environnement, des changements climatiques, de la gestion des catastrophes et de l'agriculture</p> <p>Institutions nationales de financement du développement</p> <p>Autorités provinciales et locales particulières</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 3 666,667</p> <p><b>Autres ressources</b> : 207 000</p>
<p><b>Indicateur</b> : Nombre de pays et territoires insulaires du Pacifique ayant au moins partiellement mis en œuvre des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</p> <p><b>Niveau de référence (2016)</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 8</p>	<p>Base de données mondiale sur les zones protégées (World Database on Protected Areas); rapports nationaux présentés au titre de la Convention sur la diversité biologique</p>	<p><b>Indicateur indicatif 1.1.2</b> : Nombre de bénéficiaires de projets du PNUD, ventilé par sexe, dont la vulnérabilité a été réduite ou dont la résilience a été accrue (indicateur du Conseil du Fonds vert pour le climat)</p> <p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 210 000 (hommes); 190 000 (femmes)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 300 000 (hommes) 300 000 (femmes)</p> <p><b>Source</b> : Rapports de projet, évaluations</p>	<p>Institutions nationales de financement du développement</p> <p>Autorités provinciales et locales particulières</p> <p>Organismes du Conseil des organisations régionales du Pacifique : Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Communauté du Pacifique, University of the South Pacific,</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars É.U.)</i>
<p><b>Indicateur</b> : Nombre de pays et territoires insulaires du Pacifique dont la part des aires terrestres et marines protégées a augmenté  <b>Niveau de référence (2017)</b> : 0  <b>Niveau cible</b> : 10</p>		<p><b>Indicateur indicatif 1.1.3</b> : Nombre de pays dotés d'instruments d'action en faveur de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique ou de l'accès à l'énergie introduits grâce à des interventions du PNUD  <b>Niveau de référence (2017)</b> : 0  <b>Niveau cible</b> : 8  <b>Source</b> : Rapports de projet, évaluations</p> <p><b>Produit 1.2 : Des plans de développement tenant compte des risques et des mécanismes de préparation aux catastrophes et de relèvement après une catastrophe efficaces sont en place aux niveaux national, sectoriel et infranational</b></p> <p><b>Indicateur indicatif 1.2.1</b> : Nombre de politiques et plans de développement nouvellement adoptés au niveaux national, sectoriel et infranational qui intègrent systématiquement les risques climatiques et les risques de catastrophe  <b>Niveau de référence (2017)</b> : 0  <b>Niveau cible</b> : Au moins 28 au niveau national, y compris sectoriels; 140 au niveau infranational  <b>Source/fréquence</b> : Politiques et plans de développement; politiques et plans nationaux relatifs à la gestion des risques de catastrophe et aux changements climatiques (annuels)</p> <p><b>Indicateur indicatif 1.2.2</b> : Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes de planification du relèvement  <b>Niveau de référence (2017)</b> : 2  <b>Niveau cible</b> : 10  <b>Source/fréquence</b> : Évaluations des besoins après une catastrophe, cadre de relèvement après une catastrophe, documents de politique nationale (spéciaux)</p>	<p>Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique</p> <p>Institutions de recherche et établissements universitaires</p> <p>Live and Learn, World Conservation Society, Conservation International, Fonds mondial pour la nature, autres organisations de la société civile</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'adaptation</p> <p>Banque asiatique de développement, Banque mondiale</p> <p>Agence des États-Unis pour le développement international, coopération allemande, Allemagne, Australie, Canada, Chine, Fédération de Russie et autres partenaires de développement</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars É.U.)
		<p><b>Produit 1.3 : Des solutions pour la gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques et des déchets sont élaborées aux niveaux national et infranational</b></p> <p><b>Indicateur indicatif 1.3.1</b> : Nombre de bénéficiaires des projets du PNUD, ventilé par sexe, ayant accès à des ressources naturelles (ex. : pêches), services écosystémiques (ex. : écotourisme) et des déchets gérés de manière durable</p> <p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 160 000 (hommes); 140 000 (femmes)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 200 000 (hommes); 200 000 (femmes)</p> <p><b>Source</b> : Descriptifs de projet, rapports de projet, évaluations</p>	<p>Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation météorologique mondiale (OMM), Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Organisation mondiale de la Santé (OMS), ONU-Femmes et autres organismes des Nations Unies</p> <p>Cadres de partenariats directeurs : Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique</p>	

**Priorité régionale** : Un développement durable conjuguant un développement économique, social et culturel qui améliore les moyens de subsistance, le bien-être et l'exploitation durable de l'environnement est assuré (*Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique*)

**Objectifs de développement durable** : 1, 5, 8, 10 et 17

**Réalisation 3 des Nations Unies faisant intervenir le PNUD** : D'ici à 2022, les populations du Pacifique, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, bénéficient d'un développement économique inclusif et durable qui crée des emplois décents, réduit la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités et favorise l'autonomisation économique.

**Réalisation 1 du plan stratégique** : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

**Indicateur** : Nombre de pays et territoires insulaires du Pacifique où la proportion d'hommes, de femmes, de

Source : enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages

**Produit 3.1 : Les institutions nationales et locales sont en mesure de mettre en place des politiques, une planification participative**

Ministères des finances et de la planification, organismes nationaux de

**Ressources ordinaires** : 5 788 666

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars É.U.)</i>
<p>jeunes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays, a diminué, selon des dernières données disponibles</p> <p><b>Niveau de référence (2017) : 0</b></p> <p><b>Niveau cible : 8</b></p> <p><b>Indicateur :</b> Nombre de pays et territoires insulaires du Pacifique où la proportion de la population ayant accès aux services financiers formels a augmenté, selon des dernières données disponibles</p> <p><b>Niveau de référence (2017) : 0</b></p> <p><b>Niveau cible : 5</b></p>	<p>Fréquence : tous les 4 à 6 ans</p> <p>Départements de la planification, Ministères des finances</p> <p>Rapports annuels sur le développement national, rapports annuels sectoriels, rapports de suivi des objectifs de développement durable</p> <p>Fréquence : rapports nationaux et sectoriels (annuels), rapports sur les objectifs de développement durable (tous les 3 à 5 ans)</p> <p>Source : enquêtes sur la population active</p>	<p><b>directrice et des processus de budgétisation qui sont fondés sur des données factuelles, tiennent compte des risques et des disparités entre les sexes et sont alignés sur les objectifs de développement durable</b></p> <p><b>Indicateur indicatif 3.1.1 :</b> Nombre de pays utilisant des cibles et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont pertinents au niveau national, y compris des données ventilées par âge et par sexe, afin de suivre les résultats des plans et budgets nationaux et infranationaux</p> <p><b>Niveau de référence (2017) : 4</b></p> <p><b>Niveau cible : 14</b></p> <p><b>Source/fréquence :</b> Stratégies nationales et sectorielles de développement durable (tous les 3 à 5 ans); rapports nationaux et sectoriels (annuels); rapports nationaux de suivi des objectifs de développement durable (tous les 3 ans)</p> <p><b>Indicateur indicatif 3.1.2 :</b> Nombre de pays ayant mis en place des systèmes afin de suivre et d'effectuer les allocations budgétaires destinées à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'inclusion des personnes et des communautés marginalisées</p> <p><b>Niveau de référence (2017) : 0</b></p> <p><b>Niveau cible : 5</b></p> <p><b>Source/fréquence :</b> Rapports de projet (annuels); évaluations</p> <p><b>Produit 3.2 : Des politiques économiques vertes ou bleues sont en place afin d'appuyer les initiatives du secteur privé qui offrent aux femmes et aux jeunes des emplois durables et respectueux de l'environnement et des possibilités de création d'entreprises</b></p> <p><b>Indicateur indicatif 3.2.1 :</b> Nombre de pays ayant mis en place des politiques, des systèmes ou des mesures institutionnelles aux niveaux</p>	<p>statistique et ministères de tutelle</p> <p>Institutions nationales de financement du développement</p> <p>Autorités provinciales et locales particulières</p> <p>Organismes du Conseil des organisations régionales du Pacifique : Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Communauté du Pacifique, Centre d'assistance technique financière du Pacifique, Pacific Island Private Sector Organisation (PIPSO)</p> <p>Institutions de recherche et établissements universitaires</p> <p>Banque asiatique de développement, Banque mondiale</p> <p>Australie, Japon, Nouvelle-Zélande, Union européenne et autres partenaires de développement</p> <p>Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la</p>	<p><b>Autres ressources : 26 000 000</b></p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars É.U.)
		<p>national et infranational afin de créer des emplois et des moyens de subsistance et de les renforcer</p> <p><b>Niveau de référence (2017) : 1</b></p> <p><b>Niveau cible : 5</b></p> <p><b>Source/fréquence</b> : Rapports de projet (annuels); évaluations</p> <p><b>Indicateur indicatif 3.2.2</b> : Nombre d'entreprises vertes ou bleues lancées et nombre d'emplois créés ventilés par âge, sexe et situation géographique (rurale/urbaine)</p> <p><b>Niveau de référence (2017) : 0</b></p> <p><b>Niveau cible</b> : 50 nouvelles entreprises et 300 emplois (dans 5 pays pilotes)</p> <p><b>Source/fréquence</b> : Rapports de projet (annuels); enquêtes auprès des partenaires</p> <p><b>Produit 3.3</b> : Des politiques et des stratégies nationales d'inclusion financière sont en place et mises en œuvre afin d'élargir l'accès aux services financiers aux femmes et aux jeunes ruraux et à faible revenu</p> <p><b>Indicateur indicatif 3.3.1</b> : Nombre de pays adoptant des politiques et des stratégies nationales d'inclusion financière qui présentent une approche spécifique tenant compte des disparités entre les sexes, des ruraux et des jeunes</p> <p><b>Niveau de référence (2017) : 5</b></p> <p><b>Niveau cible</b> : 6</p> <p><b>Source/fréquence</b> : Rapports de projet (annuels); enquêtes auprès des partenaires (trimestrielles)</p> <p><b>Indicateur indicatif 3.3.2</b> : Nombre de femmes et d'hommes employés dans les services financiers formels, ventilé par localité</p> <p><b>Niveau de référence (2016)</b> : 478 484 (hommes); 339 809 (femmes)</p>	<p>population (FNUAP), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation internationale du Travail (OIT), ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA)</p> <p>Cadres de partenariats directeurs : Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars É.U.)
<p><b>Niveau cible</b> : 678 484 (hommes); 678 484 (femmes)</p> <p><b>Source/fréquence</b> : Rapports de projet (annuels); enquêtes auprès des partenaires (trimestrielles)</p>				
<p><b>Priorité régionale</b> : Adhérer à la bonne gouvernance, au respect absolu des valeurs démocratiques, à l'état de droit, à la défense et à la promotion de tous les droits fondamentaux, à l'égalité des sexes et à l'engagement en faveur de la création de sociétés justes (Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique)</p>				
<p><b>Objectifs de développement durable</b> : 5 et 16</p>				
<p><b>Réalisation 5 des Nations Unies faisant intervenir le PNUD</b> : D'ici à 2022, les populations et les communautés du Pacifique contribuent à des processus décisionnels inclusifs, éclairés et transparents, à des institutions responsables et réactives et à un meilleur accès à la justice, et en bénéficient.</p>				
<p><b>Réalisation 2 du plan stratégique</b> : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.</p>				
<p><b>Indicateur</b> : Nombre de pays et territoires insulaires du Pacifique ayant établi et mis en œuvre des politiques de lutte contre la corruption</p>	<p>Gouvernements nationaux (données collectées annuellement par le bureau du PNUD pour le Pacifique)</p>	<p><b>Produit 5.1 : Les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés font davantage entendre leur voix et participent de manière plus inclusive au sein d'organes décisionnels nationaux et infranationaux qui sont plus représentatifs</b></p>	<p>Gouvernements nationaux Gouvernements infranationaux</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 5 786 667</p> <p><b>Autres ressources</b> : 50 000 000</p>
<p><b>Niveau de référence (2016)</b> : 1</p>				
<p><b>Niveau cible</b> : 7</p>				
<p><b>Indicateur</b> : Nombre de pays et territoires insulaires du Pacifique où la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux a augmenté, selon les dernières données disponibles</p>	<p>Commissions électorales, base de données PARLINE de l'Union interparlementaire (données collectées annuellement par le bureau du PNUD pour le Pacifique), enquêtes, statistiques pacwip.org</p>	<p><b>Indicateur indicatif 5.1.1</b> : Proportion de femmes (par rapport aux hommes) participant à des élections nationales en qualité de candidates</p> <p><b>Niveau de référence (2016)</b> : 10,6 %</p> <p><b>Niveau cible</b> : 25 %</p>	<p>Services chargés de l'intégrité et de l'application des lois Contrôleurs généraux</p>	
<p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 0</p>	<p>Ministères de la justice, services pénitentiaires (données collectées annuellement par le bureau du PNUD pour le Pacifique)</p>	<p><b>Source</b> : Organismes de gestion des élections, base de données de l'Union interparlementaire (données annuelles)</p> <p><b>Indicateur indicatif 5.1.2</b> : Nombre de pays où la participation des citoyens aux travaux parlementaires a augmenté par le biais de la communication d'éléments factuels aux comités parlementaires, ventilée par sexe</p> <p><b>Niveau de référence (2016)</b> : 0</p>	<p>Bureaux des ombudsmans Commissions d'aide judiciaire Parlements Commissions électorales Magistratures Services de police Services pénitentiaires</p>	
<p><b>Niveau cible</b> : 14</p>		<p><b>Niveau cible</b> : 6</p>	<p>Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme</p>	
<p><b>Indicateur</b> : Nombre de pays et territoires insulaires du Pacifique où la proportion de la population carcérale en instance de jugement a diminué, selon les dernières données disponibles</p>		<p><b>Source</b> : Rapports de projet et enquêtes</p>		
<p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 0</p>				
<p><b>Niveau cible</b> : à déterminer</p>				

**Produit 5.2 : La transparence et la responsabilité des institutions de gouvernance et des processus décisionnels formels et informels ont augmenté**

**Indicateur indicatif 5.2.1** : Nombre de pays où les parlements exercent plus efficacement leurs fonctions de contrôle

**Niveau de référence (2017)** : 0

**Niveau cible** : 7

**Source** : Évaluations et enquêtes du PNUD (à moyen terme et finales)

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

Organisations de la société civile

Pacific Ombudsman Alliance

Organes de presse

Partis politiques

Commissions de partis politiques

Banque mondiale

Australie, Japon, Nouvelle-Zélande et Union européenne

**Indicateur indicatif 5.2.2** : Nombre de pays qui s'attaquent à plus de 60 % des lacunes identifiées dans le cadre des examens de la Convention des Nations Unies contre la corruption

**Niveau de référence (2016)** : 0

**Niveau cible** : 7

**Source** : Rapports d'examens de la Convention des Nations Unies contre la corruption (une fois par pays environ tous les 5 ans), documents de politique nationale (à moyen terme et finaux)

Cadres de partenariats directeurs : Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique

ONU-Femmes, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

**Produit 5.3 : Davantage de femmes et d'hommes bénéficient de systèmes de gouvernance renforcés pour la fourniture équitable de services, y compris pour l'accès à la justice**

**Indicateur indicatif 5.3.1** : Nombre de bénéficiaires des projets, ventilé par sexe et par situation géographique (rurale/urbaine), ayant accès aux services d'aide judiciaire

**Niveau de référence (2016)** : 1 117 (hommes); 1 815 (femmes); 80% (ruraux); 20% (urbains)



<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars É.U.)</i>
		<p><b>Niveau cible</b> : 6 000 (hommes); 9 000 (femmes); 80% (ruraux); 20% (urbains)</p>		
		<p><b>Source</b> : rapports de projet du PNUD (annuels);</p>		
		<p><b>Indicateur indicatif 5.3.2</b> : Nombre de pays appliquant des approches multisectorielles efficaces pour lutter contre les maladies non transmissibles</p>		
		<p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 0</p>		
		<p><b>Niveau cible</b> : 7</p>		
		<p><b>Source</b> : Ministères de la santé (données annuelles)</p>		